

# Foyer Fontainois

# Magazine

n°2  
MARS 2017

## Votre jardin

### Trucs et astuces

*Pages 12-15*



Page 3  
«Édito»



Page 5  
«Stéphane Biais  
(Architecte)»



Pages 18-19  
«Retour vers la Pologne»

Foyer Fontainois

société de logement de services public



Visitez  
notre site!





# Sommaire

<i>Édito: «Un bien joli jardin»</i> .....	3
<i>Bienvenue au service de la gestion locative du Foyer Fontainois</i> .....	4
<i>Développeur Immobilier: Stéphane Biais</i> .....	5
<i>Comment payer efficacement son loyer?</i> .....	6
<i>Le décompte des charges</i> .....	7
<i>«L'entretien de votre logement en bon père de famille»: Que se cache-t-il derrière cette expression juridique?</i> .....	8-9
<i>Avant/après</i> .....	10-11
<i>Votre jardin! Trucs et astuces</i> .....	12-15
<i>La Régie des Quartiers</i> .....	16-17
<i>AMO - Retour vers la Pologne</i> .....	18-19
<i>Présentation de l'AMO</i> .....	20
<i>Rétrospective évènements décembre 2016</i> .....	21
<i>Le choc des quartiers</i> .....	21
<i>Numéros utiles</i> .....	22
<i>Les membres du CCLP</i> .....	22
<i>ICDI</i> .....	23

Trimestriel – Paraît 4 fois par an

**Graphisme et impression :** Bietlot imprimerie

**Comité de rédaction :**

Emilie Paci, Christian Dupont, Valérie Marchal, Marina Mengoni, Vanessa Moine, Larissa Scelfo, Stéphane Biais, Sabine Lenders, Claudio Gori, Jean Noto, Patrick Nazet, Pascal Sirault, Nathalie Maghe.

**Ont participé à ce numéro :**

Remerciements particuliers à l'AMO Pavillon J.

**Editeur Responsable :**

Christophe De Freeuw, Directeur-Gérant  
Rue de l'Alouette 14/52 – 6140 Fontaine-l'Évêque



# Édito



## Un bien joli jardin

Nous voilà au printemps, le soleil pointe le bout de son nez, les oiseaux sont de retour et la température augmente progressivement. Certains d'entre vous sentent déjà l'envie de profiter d'un cadre verdoyant où vous pourriez passer un peu de temps en famille ou entre amis, faire un barbecue et boire quelques verres assis tranquillement. D'autres ne bénéficiant pas d'un jardin souhaiteraient quant à eux pouvoir jardiner et ainsi récolter leurs propres légumes.

Tout ceci est possible grâce au **jardin partagé** situé à la rue Cité des Oiseaux à Fontaine-l'Évêque (à côté de l'école communale A. Bienfait), ouvert à toutes et à tous gratuitement.

Ce jardin partagé a en effet vu le jour en 2012, à l'époque, il était uniquement destiné à du jardinage collectif d'où son appellation. Cependant, au regard de la faible fréquentation du lieu, il a été décidé de lui offrir une utilisation plus polyvalente afin qu'il puisse correspondre aux attentes d'un plus grand nombre de personnes. C'est ainsi qu'en 2015, deux barbecues ont été réalisés par les stagiaires de la Régie des Quartiers ainsi qu'un espace pelouse. En 2016, le CCLP (Comité Consultatif des Locataires et des Propriétaires) a investi dans l'achat de trois tables carrées en bois afin de pouvoir manger et boire sur place. Malgré la présence de ces

nouveaux aménagements, une importante surface est restée disponible au jardinage.

Dès lors, pensez aux diverses activités qui pourraient être réalisées à cet endroit: un anniversaire, un repas entre voisins, du jardinage, un jeu de société en famille...

Je ne cesserai jamais assez de vous rappeler que cet endroit est le vôtre; que son maintien et son développement ne dépendent que de l'importance de sa fréquentation. C'est **vous** qui créez votre environnement et il est important de vous l'approprier.

Enfin, je terminerai cet édito en lançant un appel à candidature.

Dans le cadre de son jardin partagé, le Foyer Fontainois est à la recherche d'un(e) bénévole souhaitant transmettre sa passion pour le jardinage tant aux plus jeunes qu'aux plus âgés.

**Si vous êtes intéressé de jouer un rôle actif au sein de votre quartier, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Madame PACI par téléphone au 071/52.58.38 ou par mail à l'adresse [foyer-fontainois@foyer-fontainois.be](mailto:foyer-fontainois@foyer-fontainois.be).**

«Un jardin, même tout petit, c'est la porte du paradis».

**Nathalie Maghe, Présidente**

### Permanences de la Présidente:

- Les **mardis de 11h00 à 12h30**, sur rendez-vous uniquement;
- Les **jeudis de 13h30 à 15h30**, sans rendez-vous.

Afin d'obtenir un rendez-vous, nous vous invitons à prendre contact avec le Secrétariat au 071/52.58.38.  
Email: [presidente5270@gmail.com](mailto:presidente5270@gmail.com)  
Gsm: 0487/17.15.40





# Locatif

## Bienvenue au service de la gestion locative du Foyer Fontainois

Les gestionnaires du service locatif souhaitent vous faire découvrir et vous décrire leur service. Une gestion qui s'opère à l'année et en continu afin de répondre au mieux à tout questionnement et changement de situation.

Situé au cœur des bureaux du Foyer Fontainois, notre service est composé de 3 agents traitant les dossiers dits locatifs. Bien que le service de gestion locative gère votre dossier dès votre inscription comme candidat à la location, nous allons ici vous présenter le travail de prise en charge des dossiers à partir de votre entrée comme locataire au sein du Foyer Fontainois et ce, jusqu'à la fin du bail.

### En début de location

Lorsqu'un ménage s'est vu attribuer un logement par le comité d'attribution et qu'il l'accepte, il est invité par le service locatif à signer un contrat de bail conforme à la réglementation en matière de logements publics, ainsi qu'un règlement d'ordre intérieur, un acte de cession de salaire (et autres allocations) et une charte des locataires et des propriétaires. A cette occasion, sont précisées les informations relatives aux droits et obligations du locataire (comme le paiement du loyer et des charges, l'entretien du bien loué, l'assurance incendie...). Le ménage se voit également remettre toutes les brochures relatives au «Savoir habiter un logement social» mais aussi à l'entretien du logement et au tri des déchets ménagers.

### En cours de location

Le contrat de bail rédigé nous donne des renseignements à propos de la composition et des revenus du ménage: ces données participent au calcul du loyer du logement, effectué par le service de la gestion locative. Nous retrouvons également le montant de la garantie locative qui devra être constituée, toujours en application de la réglementation. Ce montant est déterminé par une circulaire annuelle publiée par la Société Wallonne du Logement.

Le bail reprend également les provisions pour les consommations et charges locatives, celles-ci sont déterminées par le service comptabilité et ensuite, appliquées par notre service location dans le calcul du loyer.

Notre service traite, avec la collaboration des services comptables, les réductions auxquelles nos locataires peuvent prétendre: la réduction du précompte immobilier, la réduction pour enfant à charge, les allocations de déménagement et loyer (Adel)... et des suppléments tels que le surloyer pour chambre(s) excédentaires(s).

Chaque année, dès le mois de septembre à décembre, un travail important est exécuté par notre service de gestion locative: il s'agit du re-calcul des loyers applicables au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. C'est dans ce cadre que le Foyer Fontainois réclame à chaque locataire les renseignements nécessaires au calcul du loyer. Le service de la gestion locative calcule donc votre nouveau loyer en fonction de la composition et des revenus

du ménage mais également en se basant sur des données relatives aux logements telles que les valeurs locatives normales, les loyers de base et les provisions sur charges.

Notre service est en première ligne pour tout questionnement autour des calculs de loyer et du décompte annuel des charges. Toutefois, il est primordial que le locataire puisse justifier de pièces attestant d'un éventuel changement de situation ou en cas de réclamation.

En outre, notre mission consiste à recevoir les demandes de dérogation concernant des reprises de bail et à en assurer le suivi après décision prise par le comité d'attribution. Si la décision du comité s'avère positive, notre service s'occupe de la rédaction des conventions d'occupation précaire ou de l'actualisation du contrat de bail existant.

### En fin de location

Le service de la gestion locative traite les préavis-renons en collaboration avec l'agent EDL/IL qui gère les pré-visites de sortie et les états des lieux de sortie et le service comptabilité pour la partie financière (éventuels dégâts locatifs et libération de la garantie locative).

Nous traitons également les locations de garage: à ce titre, nous recevons les demandes écrites et nous y répondons toujours par un accusé de réception écrit. Une fois qu'un garage est disponible, nous établissons un contrat de bail spécifique à la location de garage et encaissons une garantie locative.

C'est donc avec plaisir que les 3 agents du service de gestion locative vous répondent, lors de permanences physiques ou téléphoniques pour toutes questions ou précisions relatives à leur champ d'action.

### Petit rappel - Permanences

Nos bureaux sont ouverts sans rendez-vous les mardis matin de 9h00 à 11h30 et les jeudis après-midi de 13h30 à 15h30. Nos agents sont également disponibles par téléphone tous les matins de 9h00 à 12h00. Nous vous rappelons que nous ne pouvons pas vous accueillir en dehors des heures de permanences sauf si vous avez convenu d'un rendez-vous avec nos services.

# Interview



## DÉVELOPPEUR IMMOBILIER:

### Stéphane Biais



**Entré en fonction le 5 décembre 2016, Monsieur Stéphane Biais, diplômé de l'école d'Architecture de Mons en 2007, a endossé la casquette de Développeur Immobilier au sein du Foyer Fontainois.**

*«J'ai commencé ma carrière comme Architecte indépendant jusque fin 2016.*

*Pendant mes études, je m'intéressais déjà aux problématiques que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les immeubles dits «sociaux» tels que salubrité des logements, manque d'isolation, manque d'espaces verts et conviviaux qui favoriseraient le dialogue entre voisins.*

*Les projets relatifs aux logements publics ont donc représenté une part non négligeable des dossiers dont j'avais la charge depuis le début de mon activité: des constructions de logements, des rénovations d'immeubles dans le cadre des programme PEI, puis PIVERT 1 et 2, la création de plaines de jeux...*

*Grâce aux suivis de ces chantiers et avec les missions d'états des lieux qui m'ont été confiées, j'ai appris à travailler avec les Sociétés de Logement de Service Public, à appréhender leur manière de fonctionner et à favoriser le contact avec les locataires pendant les travaux de rénovations pour l'explication de ce qui allait être réalisé, l'information des dates d'intervention des entreprises dans les logements...*

*Cette expérience me semble indispensable aujourd'hui en intégrant l'équipe du Foyer Fontainois en tant qu'Architecte/Développeur Immobilier au Service Technique.*

*Mon rôle consiste désormais à étudier le développement de notre parc immobilier, à suivre les chantiers en cours ou à venir, et à trouver les solutions possibles pour améliorer les bâtiments existants avec l'aide du Service Technique et de la Régie Ouvrière, toujours dans la volonté de créer des cadres de vie toujours plus agréables.»*

Stéphane Biais





# Compta

## COMMENT PAYER EFFICACEMENT SON LOYER?

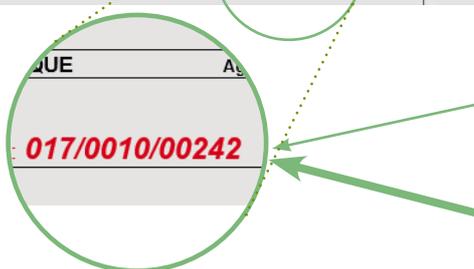


**1** Il faut le verser sur le bon numéro de Compte:  
**BE37 2600 2476 0028**

**2** Lors de la réception de nos extraits de banque, nous constatons régulièrement que certains locataires ne remplissent pas correctement ou de manière incomplète leur bulletin de virement.

REGION WALLONNE  
 ARRETE DE L'EXECUTIF REGIONAL WALLON DU 13 JUIN 1991  
 Fiche de calcul du loyer mensuel au 01/01/2017

S.C.R.L. LE FOYER FONTAINOIS	6140 FONTAINE-L'ÉVÊQUE	Aggrégation 5270
Locataire : <b>NOM Prénom</b>		
Adresse : Rue xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx		
Localité : 614 xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	Numéro : <b>017/0010/00242</b>	
I. LE MENAGE		



Cela pose problème lorsque:

- plusieurs locataires ont le même nom;
- c'est une autre personne qui paie pour eux;
- lorsque la personne qui paie n'a pas mis ses coordonnées bancaires à jour;
- lorsqu'un locataire a muté d'un logement vers un autre.

Une référence unique liée à votre logement vous est communiquée dans la fiche de calcul de votre loyer. Il s'agit de la «**communication structurée**». Dans l'**exemple** repris ci-contre, il s'agit de la suite de chiffres qui figure à côté de votre nom (ici en rouge).

**CETTE RÉFÉRENCE EST LA SEULE QUI NOUS PERMETTE D'IMPUTER CORRECTEMENT VOTRE LOYER.**

**SI VOUS CHANGEZ DE LOGEMENT, CE CHIFFRE CHANGE ÉGALEMENT!**

**EN CAS D'ORDRE PERMANENT, IL FAUT COMMUNIQUER CETTE RÉFÉRENCE À VOTRE BANQUE.**

**SI VOUS UTILISEZ UN VIREMENT, VOUS DEVEZ INSCRIRE CE NUMÉRO DANS LA ZONE «COMMUNICATION» DE CELUI-CI (VOIR L'EXEMPLE CI-CONTRE).**

OVERSCHILVINGSDOPCRACHT  
 ORDRE DE VIREMENT  
 ÜBERWEISUNGSBAUFTRAG

BE37260024760028
GERABENB
SC FOYER FONTAINOIS RUE DE L'ALQUETTE 14 49-52 BE 6140 FONTAINE-L'ÉVÊQUE
017/0010/00242



## LE DÉCOMPTE DE CHARGES

Chaque mois, le locataire paie une provision mensuelle pour les charges (frais de nettoyage des communs, entretien des espaces verts, entretien des ascenseurs, fourniture de chaleur, ...) en même temps que son loyer. Le montant de cette provision est fixé en fonction des factures de clôture de l'année précédente.

Chaque année, un décompte des charges est envoyé par courrier au locataire, généralement dans le courant du mois de juillet, dans le cadre de la régularisation annuelle des charges locatives.

### **Deux cas de figure peuvent alors se présenter:**

- Premier cas: le montant des provisions sur charges payé par le locataire est trop élevé. Le Foyer Fontainois procédera donc au remboursement du trop-perçu. Attention, aucun remboursement ne sera fait tant qu'une DETTE LOCATIVE existe.
- Second cas: le montant des provisions sur charges n'est pas suffisant pour couvrir le décompte des charges. Le Foyer Fontainois réclamera alors le surplus du décompte. Si le montant est trop important, le locataire pourra faire la demande d'étalement du paiement sur un délai d'un an maximum en signant un plan d'apurement.

Toutes les pièces justificatives du décompte de charges peuvent être consultées, au sein de nos bureaux, sur rendez-vous, en téléphonant au 071/52.58.38.

Ceci est un exemple de provisions sur charges qui peuvent être réclamées. Ces charges peuvent bien évidemment varier.

## CHARGES LOCATIVES

Fourniture d'électricité

Frais de débouchage de canalisations

Frais de nettoyage

Entretien du chauffage

Protection incendie

Fourniture de chaleur

Entretien des espaces verts

Fourniture d'eau

Entretien des ascenseurs



## «L'entretien de votre logement en bon père de famille»:

### Que se cache-t-il derrière cette expression juridique?

Occuper un logement en bon père de famille consiste à gérer le logement mis à sa disposition consciencieusement comme s'il s'agissait de son propre bien. Il doit adopter un comportement prudent et soigneux.

Tout d'abord, il faut savoir qu'il s'agit d'une obligation légale reprise à l'article 1728 du Code Civil et également d'une obligation contractuelle car elle est reprise à l'article 11 de votre contrat de bail.

#### Entretien mais aussi réparer...

Ainsi, le locataire est tenu d'occuper l'immeuble, de le meubler, de l'entretenir couramment, de l'aérer et de procéder aux «petites» réparations locatives du premier jour de location du bien

au dernier jour de son renon. Il a le devoir de signaler à la société les éventuels problèmes techniques du logement qui sont à charge du propriétaire.

Vous l'aurez sans doute remarqué: votre contrat de bail entraîne des obligations et des devoirs pour chacune des parties.

Outre ce qui a déjà été expliqué ci-avant, il va de soi qu'en tant que locataire, vous devez, avant d'effectuer des transformations, nous avertir et attendre notre autorisation écrite. En cas de dégâts causés par ces travaux, les frais de réparation seront à votre charge et dans tous les cas, une remise dans l'état initial (appelé aussi le pristin état) pourra être exigée par notre société.

De notre côté, nous assurons les réparations dues à l'usure normale, à la vétusté, au cas de force majeure ou au vice de l'immeuble.

Détaillons plus avant ces dernières notions:

- Usure normale: dégradation qui survient même si le locataire utilise le logement en bon père de famille.
- Vétusté: usure ou dégradation inévitable produite par l'écoulement du temps et qui rend la chose inutilisable.
- Force majeure: événement exceptionnel auquel on ne peut faire face. Événement imprévisible, irrésistible et extérieur.

Ci-après, vous trouverez un tableau non exhaustif reprenant des demandes fréquentes:

Types de travaux	A charge du locataire	A charge du Foyer Fontainois	A charge du locataire mais réalisé par notre société
Plomberie / Sanitaire: - Baignoire – Evier – Lavabo - Tub de douche - Cuvette et chasse WC	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vidanger, nettoyer, entretenir avec des produits appropriés.</li> <li>■ Nettoyer le tartre, les taches et traces en tous genres.</li> <li>■ Réparer les éclats, écornures, fêlures, griffures.</li> <li>■ Remplacer le joint souple périphérique de resserrage et réparer en cas de défectuosité de celui-ci (suite aux infiltrations).</li> <li>■ Remplacer les filtres (brise-jet), charnières, sièges et couvercles des WC.</li> <li>■ Remplacer la chaîne de tirage et la poignée des chasses d'eau.</li> <li>■ Manipuler régulièrement les robinets, robinets d'arrêt et vannes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ De manière générale, remplacer et réparer les appareils défectueux.</li> </ul>	
Chambre de visite - Egouts	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nettoyer et déboucher les canalisations en maison. Le locataire est responsable si les égouts sont bouchés à cause d'objets ou de graisse.</li> <li>■ Signaler au propriétaire toutes les dégradations (brisure de canalisation, fuite..).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réparer ou remplacer en cas de vétusté ou dégradation (qui n'a pas de lien avec l'usage).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dans les immeubles à appartements multiples, les interventions de nettoyage et de débouchage sont effectuées par notre société et répercutées dans les charges locatives entre les locataires concernés.</li> </ul>

# Juridique



Types de travaux	A charge du locataire	A charge du Foyer Fontainois	A charge du locataire mais réalisé par notre société
Canalisations et tuyauteries	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manipuler régulièrement les vannes et robinets d'arrêt.</li> <li>Réparer les dégâts causés par l'utilisation de produits inappropriés.</li> <li>Couper l'alimentation d'eau pendant les absences prolongées.</li> <li>Préserver contre le gel.</li> <li>Mettre un bouchon sur les canalisations de gaz en fin de bail.</li> <li>Vérifier le bon écoulement et le dégorgement des décharges, égouts et siphons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparer les fuites dues à la vétusté ou pour cause de canalisations difficilement accessibles.</li> <li>Remplacer les pièces de raccord et robinets défectueux.</li> <li>Effectuer les grosses réparations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparer les dégâts causés suite à une obstruction d'un tuyau de décharge.</li> <li>Remplacer les joints, colliers et raccords.</li> </ul>
Chauffage central. Ces frais sont répartis entre les logements bénéficiant de ces services suivant le respect de l'AGW du 7 mars 2001, art. 1 <sup>er</sup> , 3 <sup>o</sup> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger les installations.</li> <li>Surveiller et entretenir les robinetteries, vannes, pression d'eau, groupe de sécurité et purge des radiateurs (vider l'air).</li> <li>Lors du remplissage de la cuve à mazout, éteindre la chaudière et la redémarrer 2h plus tard.</li> <li>Protéger contre le gel.</li> <li>Veiller à ne pas encombrer les installations.</li> <li>Ne pas obturer les bouches de ventilation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmettre au locataire les informations concernant l'utilisation et l'entretien.</li> <li>Remplacer la chaudière et le brûleur défectueux et procéder aux grosses réparations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais relatifs aux contrats ordinaires de maintenance, d'entretien et de dépannage des installations.</li> <li>Souscrire éventuellement des contrats d'entretien et répercuter le coût sur le locataire (via provision mensuelle).</li> </ul>
Cheminées	<ul style="list-style-type: none"> <li>En maison, faire ramoner chaque année par un homme de métier &gt; fournir l'attestation en fin de bail à votre société de logement.</li> <li>Signaler tout problème interne ou externe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparer les conduits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans les immeubles à appartements multiples, faire ramoner chaque année et répercuter les charges locatives entre les locataires concernés.</li> </ul>
Serrures, poignées, verrous	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparer, entretenir et graisser les ferrures et charnières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer en cas de défectuosité et si pas de responsabilité du locataire.</li> </ul>	
Installation électrique. En aucun cas, le locataire ne peut procéder à des modifications et/ou extensions de l'installation existante sans autorisation préalable de la société de logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer les interrupteurs, fusibles, disjoncteurs, ampoules et soquets.</li> <li>Remettre en état les revêtements, fissures, suite au démontage d'installation réalisé par le locataire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparer ou remplacer une installation non-conforme.</li> </ul>	
Jardins et espaces verts privatifs liés au logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien.</li> <li>Tailler, élaguer, entretenir les arbres.</li> <li>Tailler, élaguer, remplacer les pieds périssables des haies.</li> <li>Protéger les arbres contre les chenilles, mousse et lichens.</li> <li>Tondre la pelouse et éliminer l'herbe tondue.</li> <li>Entretien et remplacer les vitres brisées ou fêlées des serres et couches (petites serres).</li> <li>Ne pas effectuer de plantations non autorisées (cfr Règlement d'ordre intérieur).</li> <li>Veiller au respect des règlements locaux et régionaux.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les espaces verts communs: les frais sont répartis sur base des travaux effectués en regard de l'immeuble, groupes d'immeubles ou ensemble de logements.</li> </ul>



Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons vers notre règlement d'ordre intérieur ainsi que la brochure de la société wallonne du logement intitulée «L'entretien de votre logement». Ce dernier vous est remis lors de votre entrée dans un de nos logements.



# Technique

## AVANT APRÈS

Cette rubrique est destinée à vous faire découvrir au fil des différents numéros le travail quotidien effectué par notre Régie Ouvrière, et ce, dans le cadre de la réparation de vos logements ainsi que de la remise en état de logements inoccupés.



### Rénovation du pignon d'une habitation:

- ▶ Suite à d'importants problèmes d'humidité dus à la porosité de la brique de façade, il a été décidé de barder le pignon en ardoise.



### Rénovation d'une salle de bain:

- ▶ Dans le cadre d'une remise en location d'un logement inoccupé, où cette pièce nécessitait une rénovation complète, il a été décidé de réaliser une douche en lieu et place de la baignoire avec de nouveaux matériaux, à savoir du Mortex.



# Technique



## Rénovation d'une salle de bain:



- ▶ Dans le cadre d'une remise en location d'un logement inoccupé, la salle de bain a été rénovée entièrement (placement d'une nouvelle faïence et de nouveaux sanitaires).



## Rénovation d'une salle de bain:



- ▶ Dans le cadre d'une remise en location d'un logement inoccupé, la salle de bain a été rénovée entièrement (placement d'une nouvelle faïence et de nouveaux sanitaires).



## Réfection d'un mur séparant 2 habitations:



- ▶ Le mur fortement dégradé menaçait de s'effondrer, il a alors été décidé de le démolir dans son entièreté et de reconstruire un nouveau mur de blocs.



# VOTRE JARDIN

## TRUCS ET ASTUCES

**En tant que locataire, vous avez le devoir d'entretenir votre jardin. Cependant, pourquoi ne pas prendre cette tâche comme un plaisir plutôt qu'une obligation? Avoir un joli jardin, bien entretenu, fleuri et pourquoi pas cultiver vos propres légumes. N'est-ce pas plus agréable de vivre dans un cadre propre et verdoyant?**

Vous adorez jardiner et êtes toujours à l'affût de trucs et astuces, de petits gestes efficaces pour embellir votre jardin, qu'il soit potager ou pas? Au quotidien, votre jardin mérite des gestes simples.

### VOTRE GAZON:

rechercher l'humidité et le gazon deviendrait ainsi très sensible à la sécheresse.

**Astuce:** Arrosez le soir ou la nuit très généreusement (4 à 5 litres d'eau au m<sup>2</sup>). Un arrosage copieux par semaine est souvent suffisant.

#### ■ Tondre au bon moment:

Au printemps et en automne (du mois d'avril au mois d'octobre), une tonte par semaine est la règle et tous les 15 jours en été. En effet, si vous tondez rarement, la tonte sera plus difficile.

**Astuce:** La pelouse doit être sèche. N'intervenez donc pas trop tôt le matin: la tonte sera bien plus efficace et vos voisins vous en remercieront!

#### ■ Tondre à la bonne hauteur:

Plus on tond ras, plus il faut tondre souvent. Un gazon doit être tondu idéalement entre 6 et 10 centimètres. Une pelouse tondu ras sera plus sensible au piétinement ainsi qu'à la sécheresse, surtout durant les périodes de fortes chaleurs.

**Astuce:** Plus le gazon est piétiné, plus il faut le conserver long (maximum 10 cm)! Dans tous les cas, il ne faut pas enlever plus de 1/3 de la hauteur de l'herbe à chaque coupe. Ne tondez pas en dessous de 3-4 cm de hauteur. Au-delà, vous empêchez le bon développement de votre gazon et favorisez l'apparition de la mousse.

#### Les déchets des tontes. Que faire avec ceux-ci?

- **Les laisser sur place:** si vous tondez très régulièrement et si la pelouse est bien sèche, vous pouvez laisser les déchets sur place. La partie coupée ne doit pas excéder 2-3 cm.
- **Les utiliser comme paillage dans d'autres parties du jardin:** si votre gazon n'a pas été dés herbé chimiquement, vous pouvez épandre la coupe, sur 2 à 3 cm d'épaisseur, au pied de vos cultures de légumes (tomates, aubergines, haricots...), ou sur la terre nue de vos massifs, au pied des arbres et arbustes, etc. Ce «paillage» limitera l'évaporation pendant les périodes sèches et économisera l'arrosage.
- **Les composter:** les tontes de gazon peuvent être compostées seules ou en mélange avec d'autres déchets du jardin et de la cuisine.

Pour éliminer les mauvaises herbes, trèfles, chiendent, etc. de votre gazon, n'utilisez pas n'importe quel dés herbant, au risque de tuer votre précieuse pelouse:

- Optez pour un **dés herbant sélectif** qui ne tuera que les mauvaises herbes et épargnera la pelouse.
- Un tel produit coûte **entre 20 € et 30 €** et s'applique une fois par an, de préférence au début de la pousse du gazon, c'est-à-dire en mars ou en avril, et sur la rosée du matin.
- Il se présente généralement sous forme de pulvérisateur, ou à mélanger directement à l'eau d'un arrosoir.

Afin que votre gazon présente un bel aspect, il est indispensable de le tondre régulièrement. Plus vous tondez souvent, plus votre gazon sera beau. De plus, vous limiterez ainsi «naturellement» les mauvaises herbes.

Une belle pelouse réclame un arrosage régulier. Il est inutile d'arroser souvent mais plutôt de manière abondante. En effet, les arrosages trop fréquents empêchent les racines de se développer vers le bas pour





- N'utilisez du désherbant que sur une pelouse déjà bien ancrée dans le sol, c'est-à-dire qui a au moins un an, voire deux.

Si vous ne souhaitez pas abuser des produits chimiques pour traiter votre pelouse, voici quelques conseils et remèdes simples et naturels:

- Le **marc de café** est un bon engrais naturel, mais si la surface à traiter est grande, vous risquez de dépenser en café un prix nettement supérieur à celui d'un paquet d'engrais bio, environ 30 € les 12 kg.
- La **cendre de bois** fonctionne bien contre la mousse. Répandez-la sur les endroits concernés, attendez quelques jours et ratissez.
- Pour éliminer les chardons, saupoudrez du **gros sel** autour de la base des tiges.
- Simple et économique, pensez à l'**eau bouillante salée**, qui, versée à la racine de la plante ou de l'herbe que vous souhaitez éliminer, brûle la racine. L'eau de cuisson de vos pâtes, riz et pommes de terre fera parfaitement l'affaire.
- Autre astuce, le **lait caillé**: qui, versé au pied des plantes indésirables, les tuera en quelques jours, même si elles sont volumineuses!

Certaines plantes permettent de lutter contre les mauvaises herbes. En les plantant, vous conserverez donc un beau gazon naturellement:

- Les **œillets d'Inde**, les **roses d'Inde** et les **soucis** sont connus pour sécréter des substances efficaces contre les mauvaises herbes, notamment contre le chiendent. Ces fleurs coûtent entre 2 € et 5 € le paquet d'une centaine de graines.
- Les substances émises par les **racines de sarrasin**, quant à elles, empêchent les graines de mauvaises herbes de germer.

## VOS HAIES:

En façade, leur hauteur sera limitée au regard des prescriptions communales et entre cours et jardins à 1,80 m au maximum.

Attention: la (dé)plantation d'arbres est formellement interdite.

Les déchets verts seront enlevés par le locataire.

Les haies, qu'elles soient composées de feuillus ou de conifères, se révèlent très pratiques. En plus d'offrir un brin d'intimité, elles absorbent les bruits de la ville et servent d'habitat aux oiseaux.

En effet, un feuillage dense est parfait pour cacher un nid. Qui plus est, certains arbustes à haie produisent des fruits consommés par les oiseaux. Les haies servent aussi à créer un microclimat. Elles bloquent les vents et capturent la neige, ce qui permet de cultiver dans le jardin des plantes moins rustiques avec beaucoup plus de facilité.

Toutefois, les haies demandent des soins, plus précisément des tailles fréquentes. Ces tailles permettent aux arbustes à haie de rester denses et fournis. La haie permet aussi de dessiner une forme et d'en faire un élément attrayant du jardin.

### Quand tailler?

Les haies se taillent durant toute la période de croissance active, c'est-à-dire tant que les tiges et le feuillage se développent. Cela correspond aux mois de mai, juin, juillet et août.

Habituellement, la taille cesse vers la fin août pour ne pas stimuler le développement de jeunes pousses qui seront incapables de s'endurcir avant l'arrivée de l'hiver.



### Comment tailler?

Chose certaine, les tailles fréquentes sont recommandées afin de conserver la forme dense des haies. Au minimum, il faut tailler au moins une fois par année. Si vous le pouvez, faites-le deux ou trois fois.

La taille s'effectue seulement dans le feuillage et les tiges tendres. Une taille trop sévère donne une apparence dégarnie aux haies. Dans ce cas, elles peuvent prendre plusieurs mois avant de se regarnir.

Très dense, le feuillage des haies fait en sorte que le soleil ne puisse pénétrer à l'intérieur des arbustes. C'est pourquoi les feuilles doivent être concentrées sur la partie extérieure.

C'est avec la cisaille à haie que se pratique la taille. Pour les haies très longues, un taille-haie électrique ou à essence peut s'avérer nécessaire.



## VOTRE POTAGER:

Dès le mois de mars, de nombreux légumes peuvent être semés en pleine terre. Toutefois, il est préférable d'utiliser des mini serres afin de lancer vos semis. Vous pourrez ainsi les repiquer au jardin en juin après les derniers risques de gel.

Que semer au potager? Et quand? Toutes les réponses dans le calendrier des semis et plantations au potager! Organiser ses semis et plantations est primordial si vous voulez profiter de vos récoltes à chaque saison!

Commencez par des produits faciles à cultiver. Choisissez plutôt des salades, oignons de printemps, carottes, betteraves et épinards. Ils sont faciles à cultiver et se récoltent dès la première année.

## Voici quelques conseils pour bien cultiver ses légumes:

**Astuce:** Il est important de semer à la bonne température

- La plupart des légumes commencent à germer à partir de 10 °C.
- N'hésitez pas à investir dans un thermomètre de sol.
- Pour accélérer le processus de réchauffement de votre sol, recouvrez-le d'une bâche en plastique noir une ou deux semaines avant de semer.

Quelques conseils fûtés pour commencer et entretenir un potager:

Les légumes fraîchement récoltés du potager sont pleins de saveur, nutritifs, et les faire pousser est extrêmement satisfaisant. Voici quelques conseils pour commencer et entretenir votre potager.

### ■ 1. Trouvez l'endroit idéal

De préférence, votre potager devra se situer dans un endroit ensoleillé et idéalement à l'abri du vent.

### ■ 2. Plantez des légumes que vous aimez

Commencez avec les légumes que vous aimez le plus, et adaptez-les à votre espace.

La laitue, les épinards et les petits pois ont une croissance rapide et sont de bons points de départ. Sur une petite parcelle, choisissez des légumes qui peuvent être cultivés rapprochés les uns des autres, comme les salades, les haricots, l'ail et les oignons. Plantez-les en blocs plutôt qu'en rangées.

### ■ 3. Techniques de plantation simples

Divisez la parcelle en quartiers approximatifs et prévoyez de mettre en place une rotation des cultures pour éviter l'accumulation de parasites et de maladies.

Chaque année, changez les quatre principaux types de cultures de place: les légumineuses (pois et haricots), les crucifères (comme le brocoli et le chou), les pommes de terre, et les légumes racines et les oignons.

- Regroupez les plants ayant des besoins similaires, vous pourrez ainsi facilement vous rappeler quels plants ont besoin de plus d'eau ou d'engrais, par exemple.
- Les légumes ont des besoins différents et les négliger peut entraîner des maladies ou de mauvaises récoltes.
- En règle générale, ils ont besoin de 2,5 centimètres (un pouce) d'eau par semaine.
- Votre potager doit toujours être exempt de mauvaises herbes en début d'été, mais soyez particulièrement attentif en juillet, août et septembre, lorsque les mauvaises herbes ont tendance à prendre le dessus.
- N'utilisez pas trop d'engrais (dans la plupart des cas, tant que vous ajoutez beaucoup de matières organiques chaque année comme le compost votre potager n'aura pas besoin de nutriments supplémentaires).
- Ne laissez pas vieillir les plants, non seulement cela attire les insectes et les maladies mais ralentit et même arrête la production.



# Environnement



## CALENDRIER DES SEMIS POUR VOTRE POTAGER

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
BETTE			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BETTERAVE				■	■	■		■	■	■	■	■
CAROTTE			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CIBOULETTE			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CONCOMBRE			■	■	■		■	■	■	■	■	■
CORNICHON				■	■	■	■	■	■	■	■	■
COURGE				■	■	■		■	■	■	■	■
COURGETTE				■	■	■	■	■	■	■	■	■
OIGNON			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
POMME DE TERRE				■	■	■	■	■	■	■	■	■
EPINARD	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■ Sous abri chaud

■ Semis sous abri

■ Semis en place

■ Récolte



# Régie des quartiers



Fonds du Logement  
des Quartiers de l'Orb



Foyer Fontainois  
Service de logement et service public



## Besoin d'aide?



**Vous êtes une personne à mobilité réduite?**

**Vous avez 65 ans et vous n'avez pas d'enfant?**

**Vous avez des difficultés à tailler votre haie et tondre votre pelouse?**

**Plus de souci...**

**La Régie des Quartiers peut vous rendre service et redonner vie à votre jardin tout en évacuant les déchets.**

Intéressé(e) :

Contactez Monsieur Claudio GORI, Médiateur social au 071/54.03.61





***Vous voulez  
vous former?***

***Vous ne savez  
pas où vous  
diriger?***

***Nous vous aidons à trouver  
votre orientation et votre projet!***

## Informations et inscriptions:

Claudio GORI – Médiateur Social  
Rue de l'Alouette, 14/51 – 6140 Fontaine-l'Évêque  
Tél & Fax: 071/54.03.61  
rdq\_fontaine@brutele.be

La Régie des Quartiers de Fontaine-l'Évêque propose des formations de découverte de métiers et d'acquisition des compétences de base dans la filière:

- du bâtiment;
- de la gestion des espaces verts;
- de technicienne de surface;
- de découverte du métier de la petite enfance 0-3 ans.

L'accès à la formation ne nécessite aucun pré-requis. Elle est dispensée **35 heures par semaine, du lundi au vendredi.**

## Seules conditions d'accès:

- être âgé de 18 ans;
- être inscrit comme demandeur d'emploi;
- avoir une aptitude physique compatible dans le secteur de formation (visite médicale obligatoire);
- avoir une maîtrise minimum du français et une bonne dose de motivation.

Sous contrat de formation Forem, le stagiaire touche une prime de formation d'**1€ brut par heure** de présence, bénéficie d'une intervention dans ses frais de déplacement et de garderie pour ses enfants et d'une assurance «accident du travail» et responsabilité civile.



# AMO Pavillon J

## Retour de Pologne pour 26 adolescents

Ce vendredi 8 juillet 2016, 26 jeunes atterrissent à l'aéroport de Charleroi avec plein de souvenirs en tête.

«Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre»  
Karl Marx (Manifeste du parti communiste - 1847).

C'est peut-être cette devise qui a inspiré ce groupe de 26 adolescents à se concentrer sur un projet tel que celui-ci. Depuis près d'un an, ces jeunes, encadrés par l'équipe du service d'Aide en Milieu Ouvert «Pavillon J» de la Cité de l'Enfance (ISPPC) et du Plan de Cohésion Sociale de Fontaine-l'Évêque, travaillent sans relâche à l'organisation d'un séjour à Cracovie.

**Des vacances?** Pas vraiment, il s'agit là d'un réel investissement citoyen de leur part.

Voici comment tout a commencé:

À l'issue de projets intergénérationnels précédents portés par l'AMO Pavillon J, un groupe de jeunes issus des communes de Fontaine-l'Évêque, Courcelles et Pont-à-Celles a émis le souhait de développer un projet axé sur le *devoir de mémoire*. En effet, lors de différents échanges avec des résidents de maisons de repos, le sujet de la Deuxième Guerre Mondiale était souvent abordé et a sensibilisé ces adolescents.

26 jeunes âgés de 13 à 19 ans se sont alors mobilisés en vue de réaliser ce projet ayant pour finalité, un séjour en Pologne avec la découverte des camps d'Auschwitz et de Birkenau.

La première étape du processus a consisté en l'imprégnation et la connaissance du conflit via des recherches en bibliothèque et sur internet.

La seconde étape nécessitait l'intervention du Centre Historique et Archéologique de Fontaine qui est en mesure de proposer au groupe l'histoire de notre région au cours de ce conflit avec l'organisation d'une rencontre avec un ancien combattant **local**.



ISPPC  
Cité de l'Enfance  
Pavillon J



# AMO Pavillon J



Ensuite, différentes sorties pédagogiques se sont organisées telles que la visite des installations militaires de Middelkerke qui faisait partie de la ligne de défense du mur de l'Atlantique ainsi que le Fort de Breendonk, de manière à s'apercevoir de l'impact **national** de cette guerre.

L'ultime étape étant la découverte de l'impact **international** de la guerre par la visite des camps de concentration et d'extermination principaux de Pologne.

## Mais comment?

L'aspect financier d'un tel projet n'est pas une mince affaire. Grâce à l'organisation d'activités rémunératrices telles que la vente de bonbons, de jus bio, de Wraps et autres pizzas, les jeunes ont pu récolter une belle somme. Cependant, la concrétisation de cette aventure n'aurait pu exister sans le soutien de la Ville de Fontaine-l'Évêque, l'ASBL «Le Charnoy», le Rotary Club «Lerna Fontanis» ainsi que le Foyer Fontainois (à titre individuel) que nous remercions chaleureusement.

## Et concrètement?

Lundi 4 juillet 2016, jour du grand départ pour ce groupe de 26 jeunes encadrés par 6 adultes. Direction Cracovie pour une semaine de découvertes culturelles et historiques. Au programme de ce séjour: visites guidées du centre historique de Kraków dont la Cathédrale Sainte Marie, les halles aux draps, les lieux de tournages du film «La Liste de Schindler» de Steven Spielberg ou encore l'Université de Nicolas Copernic.

L'émotion était au rendez-vous sur les sites des camps de concentration et d'extermination d'Auschwitz et de Birkenau desquels les jeunes sont revenus très interpellés et chargés de sentiments de honte et d'injustice.

Les Mines de Sel de Wieliczka, site classé par l'UNESCO, leur ont offert des décors à couper le souffle lors d'une visite guidée à plus de 130 mètres sous terre!

A bord de petites voitures électriques, la visite du ghetto juif et de l'usine Schindler ont également retenu toute leur attention. L'émotion était intense...

## Et après?

Le projet ne se termine pas le 8 juillet, il se poursuit... Ceci afin de transmettre à d'autres jeunes le fil de l'Histoire, de notre Histoire.

Trois des jeunes réaliseront un court-métrage retraçant les différentes étapes de ce projet. La diffusion de celui-ci a eu lieu à la fin du mois de novembre 2016, lors de l'événement «Movie'up» au cinéma «Le Parc» à Charleroi.

Une exposition de photos itinérantes a également vu le jour.

**Félicitations à ces jeunes pour leur investissement dans la réalisation de ce projet, leur volonté d'être les garants de l'histoire afin que les côtés sombres de celle-ci ne se reproduisent pas...**





# AMO Pavillon J

## Présentation succincte du service d'Aide en Milieu Ouvert – Pavillon J AMO de la Cité de l'Enfance de Charleroi

Le service AMO Pavillon J est un des services de prévention de la Cité de l'Enfance de Charleroi, elle-même intégrée à l'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi – ISPPC. Le service est reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles, service de l'Aide à la Jeunesse.

L'AMO a pour mission l'aide préventive au bénéfice des jeunes et/ou leur famille dans leur milieu de vie et dans leur rapport avec l'environnement social. Pour ce faire, l'AMO développe d'une part un service d'aide aux jeunes et aux familles et d'autre part un ensemble d'actions sociales qui s'inscrivent dans les axes de la prévention générale et de l'aide spécialisée, et ce, en toute confidentialité et de manière gratuite.

### L'aide individuelle

L'aide individuelle est une aide sociale et éducative. Elle vise à favoriser l'épanouissement personnel du jeune dans son environnement social et familial. C'est un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio-pédagogique visant à aider le jeune à surmonter ses difficultés dans les domaines familiaux, sociaux, scolaires, administratifs, juridiques, professionnels et économiques.

L'aide individuelle doit être sollicitée auprès du service par le jeune ou un de ses proches, hors de tout mandat.

Dans cet axe, il nous est possible de soutenir un jeune dans la rédaction d'un **CV** et la recherche d'un **job étudiant**.

### Le travail communautaire

Le travail communautaire inscrit le jeune dans une démarche collective en vue d'améliorer son environnement social, à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et à développer une dynamique de réseau et de communication sociale.

Il se caractérise souvent par le développement de projets pour lesquels les jeunes sont rendus «acteurs» de l'action.

Ainsi le service Pavillon J AMO peut être le médiateur des jeunes auprès des instances politiques, sociales, administratives ou associatives.

### La zone d'action

Le service AMO Pavillon J développe son action sur les 3 communes de Pont-à-Celles, Courcelles et Fontaine-l'Évêque. Il possède par ailleurs un outil particulier «Le Bus des Quartiers» afin de mener son action notamment au cœur des cités sociales.

Directeur Général ff: Bernard DEWIEST – 071/92.39.59

**AMO Pavillon J**  
Coordination : 0476/94.77.26

**COURCELLES :**  
Rue Cité André Renard, 161 à 6180 Courcelles  
Pavillonj@chu-charleroi.be  
0478/93.56.52  
0470/85.53.02

**FONTAINE-L'EVÊQUE :**  
Rue Neuve, 27 à 6141 Forchies-la-Marche  
Pavillonj@chu-charleroi.be  
0478/93.56.52

**PONT-À-CELLES :**  
Rue du Chêne Brûlé, 5 à 6230 Pont-à-Celles  
Pavillonj@chu-charleroi.be  
0470/85.53.02  
071/46.53.50

Service accessible du lundi au vendredi

- de 9h à 20h (de mars à octobre)
- de 9h à 18h (de novembre à mars)

**ISPPC**  
Cité de l'Enfance  
**A.M.O.**  
Service d'Aide  
en Milieu Ouvert

**AMO PAVILLON J**

COURCELLES  
FONTAINE-L'EVÊQUE  
PONT-À-CELLES

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

# Évènements



## RÉTROSPECTIVE ÉVÈNEMENTS DÉCEMBRE 2016

### Goûter de Noël

21 DÉCEMBRE 2016

Comme chaque année, le Foyer Fontainois en collaboration avec la Régie des Quartiers a organisé un goûter de Noël pour les habitants des quartiers. Bien entendu, nous n'avons pas rompu avec la tradition.

Une fois de plus, nous nous sommes réunis à l'école André Bienfait à 6140 Fontaine-l'Évêque pour fêter ensemble, avec un peu d'avance, Noël!

Cette année, c'est également avec la collaboration de la Région wallonne que nous avons pu offrir un moment de divertissement à l'ensemble de nos locataires.

Grâce à notre Super Papa Noël et à notre Pirate «Piratatouille» (spectacle) ainsi que les nombreux habitants des entités de Fontaine-l'Évêque, notre goûter de Noël fut une belle réussite.

Merci à tous pour votre bonne humeur et votre participation.



### Concours

#### «Féeries Lumineuses»

Le Foyer Fontainois a organisé son premier concours de Féeries lumineuses.

Les locataires de Fontaine-l'Évêque, Forchies-la-Marche et Leernes ont décoré leur façade ainsi que leur devanture afin d'espérer remporter le prix de l'habitation la mieux décorée.

Le prix à remporter était un coffret Bongo d'une valeur de 99,90 €.



### A vos agendas!

## LE CHOC DES QUARTIERS

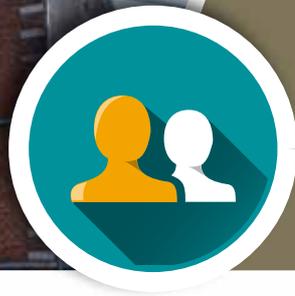
Les jeunes de l'AMO-Pavillon J et de la Maison des jeunes «Case Départ» vous proposent l'évènement «Choc des quartiers»! Des jeux du type «Intervilles» ou «Fort Boyard» en version grandeur nature!

Un challenge qui verra s'affronter les jeunes de 8 à 26 ans de l'entité de Fontaine-l'Évêque et des alentours durant une journée remplie d'épreuves en tous genres.

**Réservez déjà le premier week-end du mois de mai !**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au **0478/93.56.52**





# INFOS



## Numéros de téléphone utiles

- Police..... 101
- Ambulances/pompiers..... 100
- Appel d'urgence européen..... 112
- Prévention Suicide ..... 0800/32 123
- Écoute violence conjugale ..... 0800/30 030
- Odeur de gaz ..... 0800/87 0 87
- Centre des brûlés Charleroi..... 071/10.60.00
- Card Stop ..... 070/344 344
- Doc Stop ..... 00800/2123 2123
- Electricité ..... 078/78.78.00
- Croix-Rouge ..... 105
- Croix-Jaune ..... 071/32.86.80
- Faim et froid..... 071/30.60.89
- SRPA ..... 071/60.93.11
- Urgences sociales ..... 071/20.23.10
- Centre anti-poisons ..... 070/245 245
- Child Focus (Fondation pour enfants disparus et sexuellement exploités) ..... 116 000
- Aide Info-Sida..... 0800/20 120 – 02/514.29.65 (écoute du lundi au vendredi de 18h00 à 21h00)
- Ecoute enfants de la Communauté française..... 103
- Ecoute jeunes..... 078/14.44.22
- Infos-Drogues ..... 02/227.52.52
- Télé-Accueil «Quelqu'un à qui parler» 24h/24 dans l'anonymat ..... 107
- Médecins de garde  
Numéro d'appel unique du Central ..... 071/33.33.33
- Alcooliques Anonymes ..... 078/15.25.56

## Les membres du CCLP du Foyer Fontainois sont:



Robert ROSE (Président)  
071/52.48.30



Silvana SPINATO  
0496/78.04.51



Emile GOVAERTS  
0497/27.07.80



Véronique ANTONIONI  
0470/53.71.80





## COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS (sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune) ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES (conteneurs verts, selon la commune)

	Fleurus	Fontaine-l'Évêque	Gerpennes	Montigny-le-Tilleul	Charleroi
Type de collecte					
Lundi	Fleurus 1 Wanfercée-Baulet Lambusart				Dampremy Lodelinsart Marchienne-au-Pont
Mardi	Fleurus 2 Fleurus Heppignies		Acoz, Joncret Gerpennes Gougny Lausprelle Loverval Villers-Poterie Hymée, Fromiée		Charleroi Goutroux Monceau-sur-Sambre
Mercredi		Fontaine-l'Évêque Forchies-la-Marche Leernes		Landelies Montigny-le-Tilleul	Jumet Roux Mont-sur-Marchienne
Jeudi					Couillet Marcinelle Ransart
Vendredi	Fleurus 3 Saint-Amand Brye, Wagnelée Wangénies 2 <sup>ème</sup> passage : (sac blanc) Fleurus-Centre Vieux Campinaire				Charleroi Gilly Gosselies Marchienne-Docherie Montignies-sur-Sambre

## DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE



	avril		mai		juin	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
Fleurus 1	10	10-24	15	15-29	12	12-26
Fleurus 2	11	11-25	9	9-23	13	13-27
Fleurus 3	14	14-28	12	12-26	16	16-30
Fontaine-l'Évêque	5	5-19	3	3-17	7	7-21
Gerpennes	4	4-18	2	2-16	6	6-20
Montigny-le-Tilleul	19	5-19	17	3-17	21	7-21

## CE QUI LUI MANQUE? C'EST PEUT-ÊTRE VOUS QUI L'AVEZ!

COLLECTE  
DE VELOS  
SAMEDI  
22 AVRIL  
DANS VOTRE  
RECYPARC



Un vélo sympa servira 2 fois!

### REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS ICDI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

Jours fériés	Dates	Remplacements
Pâques	Lundi 17/04/2017	Samedi 15/04/2017
Fête du Travail	Lundi 01/05/2017	Samedi 29/04/2017
Ascension	Jeudi 25/05/2017	Samedi 27/05/2017
Pentecôte	Lundi 05/06/2017	Samedi 03/06/2017
Fête Nationale	Vendredi 21/07/2017	Samedi 22/07/2017

CONSULTEZ  
LE SITE WEB!  
Plein d'infos sur  
[www.icdi.be](http://www.icdi.be)



LE FOYER  
FONTAINOIS



# Contacts

## Comment communiquer avec le Foyer Fontainois?



### Par téléphone au 071/52.58.38.

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Pour les **problèmes techniques urgents**, c'est-à-dire menaçant la sécurité des personnes et des biens (incendie, fuite de gaz, chute d'arbre, destruction de la toiture, panne généralisée dans les immeubles, fuite d'eau importante...), vous pouvez joindre **le service de garde au 0475/80.31.68.**



### Permanences administratives et techniques

- Mardi de 9h00 à 11h30
- Jeudi de 13h30 à 15h30



### Par écrit

- Adresse: rue de l'Alouette, 14bte 52 - 6140 Fontaine-l'Évêque
- Mail: [foyer-fontainois@foyer-fontainois.be](mailto:foyer-fontainois@foyer-fontainois.be)
- Fax: 071/54.15.76.



### Notre site Web

- [www.foyer-fontainois.be](http://www.foyer-fontainois.be)

### Notre Facebook

- [www.facebook.com/foyerfontainois/](http://www.facebook.com/foyerfontainois/)

